Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1094

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public
DP
JAA
1002 Lausanne
3 septembre1992 – nº 1094
Hebdomadaire romand
Vingt-neuvième année

Tout yeux et tout oreilles

L'enregistrement d'une conversation téléphonique privée de la princesse de Galles a été rendu public, trois ans plus tard, par le journal boulevardier *Sun*. Non seulement la transcription a été imprimée, mais l'original est accessible sur une ligne téléphonique louée, un 156 anglais. Celui qui s'étonne, qui s'étonne et s'indigne, reçoit une réponse sociologique: la presse anglaise serait le meilleur et le pire, gentleman et populace. Donc il faudrait prendre acte de cet état des mœurs britanniques. Le pays des libertés concrètes et personnelles, l'Angleterre de l'*habeas corpus* serait devenue par retournement le modèle de la violation de la sphère privée: *habeat vulgus tuum corpus*.

La volonté de ramener les grands à l'aune commune est de vieille tradition. Les rois, tous les jours, vont «sur le trône». Ils s'offrent à l'exercice d'un amour-haine qui, si les circonstances s'y prêtent, peut être poussé jusqu'à la pulsion régicide. L'exhibition à grand tirage, y compris par *Le Matin*, des seins de la duchesse d'York, quoique détestable, est anodine en comparaison des libelles clandestins publiés jadis sur la vie privée de Marie-Antoinette où les fantasmes folliculaires épandaient leur fiel. Sous l'Ancien régime, la vie privée était peu protégée: l'habitat des grands était construit pour le paraître; l'on y était en représentation constante; l'importance de la domesticité exigeait que l'on s'attache des fidélités ou des complicités, qui exposaient à des trahisons. La vie privée mieux protégée est une conquête du XXe siècle, à la fin de l'ère victorienne: la mobilité, la transformation de l'habitat, la division nette entre les lieux du paraître et les «retraites» personnelles en ont créé les conditions, les nouveaux moyens de communication dont, précisément, le téléphone qui permet de parler à distance sans laisser de traces, ont conforté cette conquête.

Mais le progrès technique est capable d'aliéner les avantages qu'il procure. Se sont multipliés, grâce à une recherche stimulée par les commandes des services secrets, les appareils qui photographient hors de vue, ou de nuit, qui enregistrent à distance une conversation sélectionnée dans les bruits ambiants; la panoplie de James Bond s'est commercialisée. La large diffusion du téléphone sans fil va accroître encore les possibilités d'interception.

La réaction contre ces intrusions nouvelles est ambiguë. Très forte contre l'Etat qui est pourtant soumis à des obligations de secret. Les écoutes téléphoniques doivent être autorisées, en principe, par un contrôle judiciaire; l'exploitation des fichiers informatiques est réglée par des contraintes légales. En revanche, les débordements médiatiques sont acceptés. Souvent les indiscrétions se font avec la complicité de ceux qui sont offerts au regard public. Sous prétexte de casser l'image de bois du personnage public, sont confiés et révélés quelques pans de sa manière de vivre. L'exhibitionnisme s'habille (si l'on peut dire) de simplicité; on est flatté d'être pris pour une vedette en racontant que l'on vit comme tout le monde, tout en étant hors du commun. Puis, quand viennent les réactions et les procès, les médias agitent très vite le drapeau de leur liberté d'expression.

Le moralisme peut servir la même cause, comme les Etats-Unis en donnent l'étonnant exemple. Les indiscrétions, jusque sur un passé lointain, sont couvertes par le vertuisme. Boulevardiers et pères la pudeur, même combat !

Ce qui est proprement scandaleux dans la publication de la conversation privée de Lady Di, c'est l'absence véritable de réaction. Peut-être la famille royale ne s'abaisse-t-elle pas à intenter des procès. Mais pourquoi l'affaire n'est-elle pas poursuivie d'office ? Et pourquoi cette acceptation publique ? Où sont-ils ceux qui s'interrogent sur la légitimité d'un questionnaire statistique où ils indiqueraient par exemple quelle est leur conviction (ou absence de conviction) religieuse ? Où sont les éditorialistes rigoureux d'ordinaire sur le chapitre des libertés ? La loi non écrite qui veut que la presse ne parle pas d'elle-même peut-elle justifier ce silence ? Ou le fait qu'un journal du même groupe pratique le genre ? L'enjeu est pourtant d'importance.

AG